

Communiqué de presse

RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE

L'Arcep publie la septième édition de son observatoire sur la qualité des réseaux en fibre optique

Paris, le 19 février 2026

Consciente des enjeux liés au bon fonctionnement des réseaux en fibre optique (FttH), l'Arcep a mis en place en juillet 2023 un observatoire afin d'apprécier les effets des travaux engagés par la filière sur la qualité de leur exploitation. L'Arcep publie ce jour la 7^{ème} édition de l'observatoire, décrivant l'état des réseaux jusqu'à septembre 2025.

La qualité de l'exploitation se stabilise sur la majorité des réseaux

Depuis sa première publication, l'observatoire rend compte de l'évolution des taux de pannes signalées à l'opérateur d'infrastructure et d'échecs au raccordement.

Les résultats de cette édition confirment l'amélioration observée du taux de pannes signalées aux opérateurs d'infrastructure par les opérateurs commerciaux, qui se situe désormais autour de 0,12% au niveau national en septembre 2025. Le nombre de réseaux affichant un taux de pannes supérieur à 1% a fortement diminué, passant de 9 réseaux en mars 2023 (représentant environ 420 000 abonnés) à 3 réseaux en septembre 2025 (représentant 83 500 abonnés).

S'agissant des échecs au raccordement, l'Arcep observe une stabilisation au niveau national des taux d'échecs au raccordement autour de 5,9% en septembre 2025. Néanmoins, le nombre de réseaux avec un taux d'échecs au raccordement inférieur à 5% est passé de 95 réseaux dans la précédente version de l'observatoire à 82 réseaux dans cette 7^{ème} édition. Cette tendance pourrait notamment s'expliquer par l'augmentation des situations complexes parmi les raccordements restant à réaliser.

Les efforts engagés par la filière doivent se poursuivre, notamment sur les réseaux les plus dégradés

Ces évolutions positives au niveau national résultent des travaux mis en œuvre par les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs commerciaux pour améliorer la qualité des réseaux en fibre optique. Les progrès constatés sont particulièrement visibles sur les réseaux ayant fait l'objet d'un plan de remise en état par l'opérateur d'infrastructure.

Toutefois, les taux de pannes et d'échecs au raccordement observés sur certaines zones concernées par un plan de reprise demeurent souvent supérieurs aux standards du marché. Alors que les plans de reprise de certains réseaux sont déjà achevés, l'Arcep appelle à maintenir les efforts engagés sur les communes où les indicateurs de qualité restent dégradés.

Des efforts de l'ensemble des opérateurs sont encore attendus sur la qualité des raccordements

L'observatoire présente depuis mars 2025 des indicateurs permettant de rendre compte du respect des processus industriels par les opérateurs commerciaux pour la réalisation des raccordements (taux de raccordements non-conformes et le taux de malfaçons reprises dans un délai de 30 jours).

L'Arcep observe à nouveau des disparités entre les opérateurs commerciaux. L'Autorité rappelle la nécessité d'un meilleur contrôle par les opérateurs commerciaux des interventions de leurs techniciens ou de celles de leurs sous-traitants. La persistance des malfaçons lors des raccordements nuit à la qualité des réseaux dans la durée et à l'expérience de l'utilisateur final, qui peut être confronté à des pannes ou à des difficultés lors d'un changement d'opérateur.

À ce stade, les données publiées sur les raccordements non-conformes ne couvrent les réseaux que d'un seul opérateur d'infrastructure. L'Arcep demande à l'ensemble des opérateurs d'infrastructure de produire pour la prochaine édition des analyses sur des comptes rendus d'intervention transmis par les opérateurs commerciaux afin d'enrichir cet indicateur et de mesurer la qualité des interventions sur l'ensemble du territoire national.

La qualité des réseaux en fibre optique, un des chantiers prioritaires de l'Arcep

Les réseaux en fibre optique sont devenus la nouvelle infrastructure de référence en France comme support des services de télécommunications et notamment d'accès fixe à internet. Consciente des enjeux liés à la qualité de l'exploitation de ces réseaux, l'Arcep a mis en place dès 2019 des travaux avec les opérateurs afin de résoudre les difficultés observées. Les opérateurs ont présenté à l'Arcep et au gouvernement en septembre 2022 un plan d'action Qualité de la fibre, dont le suivi est assuré par l'Autorité.

L'Arcep rend régulièrement compte sur [son site internet](#) de l'avancée de ces travaux qui se concentrent autour de deux axes principaux :

- d'une part, **l'amélioration de la qualité des interventions** des techniciens des opérateurs commerciaux sur les réseaux en fibre optique, accompagnée d'un renforcement des contrôles et la correction des malfaçons ;
- d'autre part, **la reprise des réseaux générant le plus d'incidents** incluant pour la plupart une remise en état des points de mutualisation et de l'ensemble des infrastructures en zone arrière du point de mutualisation, une analyse du dimensionnement du réseau et la remise en cohérence des systèmes d'information avec la réalité du terrain.

Cet observatoire de la qualité de la fibre optique complète ce dispositif visant à l'amélioration de la qualité des réseaux en fibre optique. Les indicateurs présentés visent à objectiver l'état des réseaux en fibre optique déployés sur le territoire et à évaluer les effets des travaux menés par la filière. **L'Autorité souligne toutefois que ces indicateurs ne recouvrent pas l'ensemble des difficultés, notamment celles dont la résolution relève des seuls opérateurs commerciaux.**

Documents associés

- [Observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique](#)
- [Historique des précédentes éditions de l'observatoire de la qualité de la fibre](#)
- [Les données sous-jacentes](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 [LinkedIn](#) /  [Bluesky](#) /  [Mastodon](#)

 [Instagram](#)

Abonnez-vous

[Flux RSS](#)

[Lettre électronique](#)

[Listes de diffusion](#)